

Communiqués de presse jusqu'à 2015 21.12.2012

Non à un approfondissement unilatéral aux dépens de la Suisse

Le Conseil des ministres de l'UE formule des exigences très unilatérales à l'égard de la Suisse et nie l'utilité de la voie bilatérale pour l'économie européenne. Sur les thèmes des questions institutionnelles, de l'imposition des entreprises et de la fiscalité de l'épargne ainsi que des versements effectués au titre de la cohésion, l'UE se trouve pourtant en position de demandeur. Le niveau d'intégration réciproque étant déjà élevé, l'économie suisse n'est pas intéressée, en ce moment, par un approfondissement des relations avec l'UE, si celui-ci se fait aux dépens de la Suisse uniquement. Aussi la Suisse doit-elle, lors des discussions à venir, formuler ses exigences à l'égard de l'UE. Elle doit en outre respecter les engagements pris.